



**FORMULE C-4 :**

**REQUÊTE EN DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION  
D'USAGE ACCRU DU DOMAINE PUBLIC**

(FORMULAIRE À L'ATTENTION DES PERSONNES MORALES)

**INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES**

Le transport professionnel de personnes est régi par la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur du 28 janvier 2022 (LTVTC - RS/GE H 1 31) et son règlement d'exécution (RTVTC - RS/GE H 1 31.01).

La présente formule est destinée aux personnes morales en vue de la délivrance d'une autorisation d'usage accru du domaine public (ci-après : AUADP) qui confère au chauffeur de taxi notamment le droit de faire usage des stations réservées aux taxis, des voies réservées aux transports en commun et d'emprunter les zones ou les rues dans lesquelles la circulation est restreinte (art. 20 al. 1 LTVTC).

L'AUADP est délivrée pour 6 ans à une personne morale lorsqu'elle :

- est titulaire d'une autorisation d'exploiter une entreprise de transport de taxi et en réalise toujours les conditions de délivrance ;
- n'a pas contrevenu dans les 3 ans précédant le dépôt de la requête, de manière grave ou répétée, aux dispositions de la LTVTC et du RTVTC. Les infractions commises aux dispositions de l'ancienne LTVTC et de l'ancien RTVTC de 2016 sont prises en considération dans l'examen de cette condition (art. 57 al. 15 RTVTC) ;
- s'est acquittée, pour l'année en cours, de la taxe annuelle.

**1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PERSONNE MORALE**

Raison sociale : .....

Forme de la personne morale : .....

Numéro fédéral : CHE - .....

Adresse du siège : .....

.....

Numéro de téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

Numéro d'affiliation d'AVS : .....

Appellation commerciale : .....

**2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX REPRÉSENTANT/S DE LA PERSONNE MORALE**

Cette rubrique concerne la ou les personnes inscrites au registre du commerce de la personne morale avec le pouvoir de la représenter et de l'engager valablement. Si celle-ci est engagée par une signature collective à trois ou plus, merci d'imprimer la présente page en plusieurs exemplaires pour que chaque personne habilitée à signer puisse donner ses renseignements.

**2.1 Représentant de la personne morale :**

Pouvoir de signature:  individuel  collectif à deux

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction au sein de la personne morale : .....

Date de naissance : .....

Adresse de domicile : .....

.....

Pays de résidence durant ces 5 dernières années : .....

Permis de séjour avec activité lucrative ou permis d'établissement : .....

Date de validité du permis de séjour : .....

Numéro de la carte professionnelle de chauffeur de taxi : .....

Adresse e-mail : .....

Numéro de téléphone : .....

**2.2 En cas de pouvoir de signature collective à deux, indiquer l'identité du deuxième représentant de la personne morale :**

Pouvoir de signature:  individuel  collectif à deux

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction au sein de l'entreprise : .....

Date de naissance : .....

Adresse de domicile : .....

.....

Pays de résidence durant ces 5 dernières années : .....

Permis de séjour avec activité lucrative ou permis d'établissement : .....

Date de validité du permis de séjour : .....

Numéro de la carte professionnelle de chauffeur de taxi : .....

Numéro de la carte professionnelle de chauffeur de taxi : .....

Adresse e-mail : .....

Numéro de téléphone : .....

### **3. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INFRACTIONS À LA LTVTC ET AU RTVTC**

**3.1** La requérante a-t-elle fait l'objet d'une ordonnance pénale et/ou une mesure administrative prononcée à la LTVTC et au RTVTC lors de ces 3 dernières années ?

NON → ne pas renseigner la présente rubrique et passer aux pièces à joindre à la présente formule.

OUI → merci de répondre aux points suivants :

#### **3.1.1 Ordonnance(s) pénale(s) :**

Nombre d'ordonnance(s) pénale(s) : .....

Date(s) du prononcé de cette ou ces ordonnances pénales:

.....

Numéro des articles concernés par les infractions commises:

.....

#### **3.1.2 Mesure(s) administrative(s) :**

Nombre de mesure(s) administrative(s) : .....

Date(s) du prononcé de cette ou ces mesures administratives :

.....

Numéro des articles concernés par les infractions commises:

.....

**4. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'HONORABILITÉ DU OU DES  
REPRESENTANTS**

**4.1** Le représentant fait-il actuellement l'objet d'une **procédure pénale pendante** en Suisse ou à l'étranger ?

NON → passer directement à la question **4.2 infra**.

OUI, dans ce cas, merci de renseigner les champs suivants :

**4.1.1** Pays dans lequel la procédure est actuellement pendante (s'il s'agit de la Suisse, veuillez préciser le canton) :

.....

**4.1.2** Autorité en charge de la procédure concernée (par exemple, à Genève : Ministère public, Tribunal de police, Tribunal correctionnel, Tribunal criminel) :

.....

**4.1.3** Numéro de référence de la procédure si celle-ci se tient devant une autorité suisse :

.....

**4.1.4** Infractions reprochées et bref descriptif des faits :

.....

.....

.....

.....

Merci de renseigner les éventuelles procédures pénales pendantes supplémentaires sur une annexe.

**4.2** Le représentant fait-il actuellement l'objet d'une **procédure administrative pendante** en Suisse ou à l'étranger pour des infractions liées à l'activité visée par la présente requête, soit en particulier des infractions aux prescriptions en matière de circulation routière, de transport professionnel de personnes ou d'équipement des véhicules (**y compris celles prononcées par la PCTN** ou commises dans le cadre privé) ?

NON → passer directement à la question **4.3 infra**.

OUI, dans ce cas, merci de renseigner les champs suivants :

**4.2.1** Pays dans lequel la procédure administrative est actuellement pendante (s'il s'agit de la Suisse, veuillez préciser le canton) :

.....

**4.2.2** Autorité en charge de la procédure concernée (par exemple, à Genève : office cantonal des véhicules) :

.....

4.2.3 Numéro de référence de la procédure si celle-ci se tient devant une autorité suisse :

.....

4.2.4 Infractions reprochées et bref descriptif des faits :

.....

.....

.....

Merci de renseigner les éventuelles procédures administratives pendantes  
supplémentaires sur une annexe.

4.3 Le représentant a-t-il fait l'objet, **dans les 3 ans précédant le dépôt de la présente  
requête, d'une ou plusieurs condamnation/s pénale/s** en Suisse ou à l'étranger ?

NON → passer directement à la question 4.4 *infra*.

OUI, dans ce cas, merci d'indiquer, pour chaque condamnation pénale (y  
compris celle/s ressortant de l'extrait du casier judiciaire), le nom de l'autorité  
ayant prononcé la condamnation, la date de l'ordonnance ou du jugement pénal,  
la/les infraction/s retenue/s, ainsi qu'un bref descriptif des faits :

1. ....

.....

.....

.....

2. ....

.....

.....

.....

3. ....

.....

.....

.....

Merci de renseigner les éventuelles condamnations pénales supplémentaires sur une  
annexe.

## 5. LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE

### Pièces relatives à l'AUADP :

- Copie **d'un document d'identité** en cours de validité de la ou des personne/s ayant le pouvoir d'engager et de représenter la personne morale.

*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée

- Copie de **l'autorisation d'exploiter une entreprise de transport** par taxi en cours de validité.

*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée

- Preuve du paiement** de la taxe annuelle (à fournir dès l'envoi de la facture par la PCTN).

*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée

### Pièces relatives à l'autorisation d'exploiter l'entreprise de transport :

- Copie de la **carte professionnelle de chauffeur de taxi** en cours de validité de la ou des personne/s ayant le pouvoir d'engager et de représenter la personne morale.

*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée

- Attestation d'annonce ou attestation de l'affiliation auprès d'une caisse de compensation, et attestation prouvant l'acquittement** envers les employés des prestations sociales (AVS/AI/LPP) durant les 12 derniers mois précédant la requête.

*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée

- Extrait du **registre du commerce** de la personne morale datant de moins de 3 mois.

*A remplir par la PCTN :*  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée

**Pièces relatives à la carte professionnelle de chauffeur de taxi (également à produire par le représentant de l'entreprise) :**

- Copie de l'**autorisation permettant d'exercer une activité lucrative en Suisse**, pour les ressortissants étrangers ayant le pouvoir d'engager et de représenter la personne morale.

*A remplir par la PCTN :  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée*

- Copie du **permis de conduire** en cours de validité de la ou des personne/s ayant le pouvoir d'engager et de représenter la personne morale.

*A remplir par la PCTN :  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée*

- Certificat de **capacité civile** délivré par l'autorité compétente du canton de domicile de la ou des personne/s ayant le pouvoir d'engager et de représenter la personne morale (soit le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant si la personne est domiciliée dans le canton de Genève), en original, datant de moins de 3 mois **ou**, si la personne réside à l'étranger, tout document équivalent émanant du pays de résidence.

*A remplir par la PCTN :  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée*

- Extrait du **casier judiciaire suisse**, en original, datant de moins de 3 mois de la ou des personne/s ayant le pouvoir d'engager et de représenter la personne morale **et**, si cette ou ces personnes ne résident pas en Suisse, extrait du **casier judiciaire de son pays de résidence**, en original, datant de moins de 3 mois.

*A remplir par la PCTN :  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée*

- Extrait des mesures administratives dans le système fédéral d'information relatif à l'admission à la circulation (**SIAC**) en original, datant de moins de 3 mois de la ou des personne/s ayant le pouvoir d'engager et de représenter la personne morale.

*A remplir par la PCTN :  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée*

- Copie de l'**attestation d'assurance ou d'affiliation** auprès d'une caisse de compensation, ou d'une **attestation d'annonce** auprès d'une caisse de compensation.

*A remplir par la PCTN :  en ordre  pièce manquante/incomplète  pièce non-exigée*

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS**

Par sa signature, le ou les représentant/s de la personne morale:

- atteste sur l'honneur que les informations contenues dans la présente formule ainsi que les pièces produites à l'appui sont exactes et conformes à la réalité;
- n'a pas omis de mentionner des informations susceptibles de remettre en cause les conditions de délivrance de l'autorisation ;
- prend acte que la PCTN, lors de l'instruction de la requête, peut requérir des renseignements et documents complémentaires nécessaires à l'examen des conditions de délivrance de l'autorisation auprès d'autres autorités en vertu de l'art. 4 LTVTC et des art. 3 et 5 al. 3 RTVTC ;
- prend acte que durant l'exercice de l'activité, les autorités précitées se communiquent des renseignements et documents concernant la personne morale nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches respectives, tels que toute information pouvant remettre en cause les conditions de délivrance de l'autorisation, en application de l'art. 4 LTVTC et de l'art. 3 RTVTC.

**SIGNATURE DU/DES REPRÉSENTANT/S DE L'ENTREPRISE**

Prénom :..... Nom :.....

Date :..... Lieu :.....

Signature :.....

Prénom :..... Nom :.....

Date :..... Lieu :.....

Signature :.....



### **PROCÉDURE D'INSTRUCTION**

L'examen de la présente requête est soumis à émolument (art. 42 al. 1 let. a RTVTC). Celui-ci reste acquis ou dû même en cas de rejet ou de retrait de la requête (art. 43 al. 3 RTVTC).

### **DÉMARCHES SUBSÉQUENTES**

Les plaques d'immatriculation qui seront attribuées en cas de délivrance de l'AUADP devront être retirées auprès de l'office cantonale des véhicules (OCV), route de Veyrier 86, 1227 Carouge, dans un délai de 3 mois à compter de la délivrance de l'AUADP.

A défaut de retirer les plaques dans ce délai de 3 mois, il faudra redéposer une nouvelle requête en délivrance d'une AUADP (art. 20 al. 1 LTVTC), étant précisé que le non usage d'une AUADP pendant 6 mois consécutifs impliquera le prononcé de sa caducité en application de l'art. 13 al. 9 let. d LTVTC et de l'art. 20 al. 2 RTVTC.

Le titulaire d'une AUADP peut prétendre à une réduction de la taxe annuelle s'il établit, par pièce, avoir installé un dispositif de prise en charge d'une personne en fauteuil roulant. La requête en réduction de la taxe annuelle ne peut être formée qu'au moyen du formulaire correspondant et après l'immatriculation du véhicule (art. 36 al. 4 LTVTC et 45 RTVTC).